

## **MANIFESTATION UNITAIRE DES PROFESSIONS DU DROIT LE 10 DECEMBRE A PARIS**

Pour protester contre le projet de loi sur la croissance, dite « Loi Macron », présenté mercredi 10 décembre en Conseil des ministres, les professions réglementées juridiques – notaires, avocats, commissaires-priseurs judiciaires, administrateurs et mandataires judiciaires, greffiers des Tribunaux de commerce, huissiers de justice – ont organisé une **mobilisation nationale unitaire le même jour**.

**Les notaires de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, formant le ressort de la Cour d'appel de Toulouse, accompagnés de leurs collaborateurs, ont défilé à Paris aux côtés de leurs Confrères.**

**Les manifestants étaient estimés à 50.000 personnes, dont 30.000 représentants de la profession notariale.**

Loin d'être opposés par principe à une réforme de leur profession, à condition qu'elle soit réalisée en concertation avec le Ministère de la Justice, leur Ministère de Tutelle, les notaires réaffirment plus particulièrement leur opposition à trois points contenus dans le projet de loi connu à ce jour, qui portent atteinte à l'accès au droit pour tous et sont une menace pour notre système de droit continental :

- L'instauration d'un tarif négociable, contraire à l'égalité de nos concitoyens devant l'accès au service public
- L'introduction d'une liberté d'installation sans contrôle de la Chancellerie,
- La possibilité d'entrée de capitaux extérieurs dans leurs structures professionnelles.

---

Contact Presse :  
Magali DANGEL : 05.62.73.58.67  
[Magali.dangel@notaires.fr](mailto:Magali.dangel@notaires.fr)